



### Les réponses du PACTE Agriculture aux enjeux de l'installation en Languedoc-Roussillon :

La Région propose aujourd'hui de poursuivre et d'amplifier son action sur les installations hors cadre familial et les installations cadre familial à conforter grâce au Contrat Global d'Installation, et de faire évoluer le PACTE Agriculture d'ici fin 2008 dans les directions suivantes :

- ouvrir le conseil préalable à l'installation à tous les candidats à l'installation (diagnostics et audit de commercialisation). Tous les projets d'installations sur le territoire régional pourront donc bénéficier d'un accompagnement technico-économique et bénéficier de l'expertise de professionnels,
- lancer un chantier sur la formation et la professionnalisation de tous les candidats. La Région suivra de près les évolutions nationales de la capacité professionnelle afin de les intégrer dans son Programme Régional Qualifiant et dans PACTE Formation et intégrer les évolutions nouvelles du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

### Avec la Région, les résultats sont là !

#### L'agriculture, un secteur clé de l'économie régionale

L'économie rurale c'est :

- près de 60 000 emplois (amont et aval des filières)
- un secteur agroalimentaire qui représente 25 500 emplois et 12% du PIB régional et participe à presque 40% des exportations régionales.

#### La Région agit concrètement pour l'agriculture

Avec plus de 40 M€ programmés pour 2008, la Région Languedoc-Roussillon consacre à l'Agriculture et à la Pêche un des budgets régionaux les plus importants de France.

Elle a également été la première région à signer son Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 en France, avec plus de 78 M€ de la Région (65 M€ de l'Etat) pour l'économie des filières agricole, forestière et halieutique. Le Languedoc-Roussillon est également une des premières régions à avoir mobilisé les fonds européens par l'approbation de son Document régional de développement rural. La Région est ainsi autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour plusieurs mesures, et notamment pour la restructuration des entreprises viticoles.

La Région Languedoc-Roussillon va donc gérer en direct 31 M€ de FEADER qui viendront à l'appui de ses propres crédits.

Avec l'outil promotion Sud de France, différents axes stratégiques guident la politique de la Région Languedoc-Roussillon en matière d'Agriculture et de Pêche.

#### L'enjeu : L'installation de nouveaux agriculteurs

Elle s'est fortement ralentie depuis 1999 et le renouvellement des générations en agriculture n'est pas assuré avec une baisse de 2,5 % des exploitations chaque année. 42% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, les 2/3 d'entre eux déclarant ne pas avoir de successeur.

[www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)



# PACTE'Agriculture : 1000<sup>ème</sup> installation aidée

8 juillet 2008



## Dossier de presse

Contact presse :

Baptiste MAUREL

04 67 22 80 35

[maurel.baptiste@cr-languedocroussillon.fr](mailto:maurel.baptiste@cr-languedocroussillon.fr)



**Le pari de l'installation : le PACTE Agriculture, réponse unique et innovante**

L'installation et la transmission des exploitations agricoles posent des enjeux majeurs en Languedoc-Roussillon. Pour y faire face, la Région a mis en place, dès 2005, un Programme unique et novateur d'appui à la création et à la transmission des exploitations agricoles : le PACTE Agriculture.

**Le PACTE Agriculture intervient à trois niveaux :**

- > Un soutien global et complet des éléments fondamentaux du projet d'installation individuel grâce au Contrat global d'installation. Il propose au candidat dix aides en cinq axes d'intervention (qualification et suivi du projet, fonds de roulement, investissement, formation, foncier) sur trois ans. A ce jour, les candidats de moins de 40 ans, titulaires ou en cours d'acquisition de la capacité professionnelle agricole accèdent à ce volet.
- > Un soutien aux projets collectifs, qu'ils soient d'intérêt territorial ou d'intérêt économique. La Région soutient ainsi les territoires ou filières qui font de l'installation une priorité.
- > Un soutien à tous les candidats ayant un projet d'installation dans le cadre de ces projets territoriaux, dès lors qu'ils s'engagent à se former en lien avec les besoins du territoire ou de la filière qui soutient leur installation.

**Le Pacte'agriculture : un bilan positif sur l'ensemble du territoire régional**

Depuis 2005, le PACTE Agriculture représente près de 800 diagnostics technico-économiques préalables, 460 Contrats Globaux d'Installation, 420 suivis technico-économiques et 40 aides forfaitaires au fermage pour des propriétaires bailleurs et près de 4 millions d'euros mobilisés depuis juillet 2005.

- **plus de 1 000 candidats à l'installation accompagnés** dans différentes phases de leur parcours sur l'ensemble du territoire régional, soit près de 400 par an. Les objectifs initiaux sont donc largement atteints.



**La 1000<sup>ème</sup> installation aidée avec PACTE Agriculture**

En mars dernier, la Région a réalisé la millième installation accompagnée dans le cadre du PACTE. Il s'agit d'Isabelle Jourdan, 34 ans, installée en maraîchage bio (plein champs + 400 m<sup>2</sup> de serre tunnel) sur la commune du Triadou dans l'Hérault. Son installation est un bel exemple de création d'activité en milieu périurbain.

**- accompagner des projets collectifs de filières et de territoires**

Plusieurs projets collectifs ont vu le jour sur le territoire régional. Il s'agit notamment du projet de la Coopérative La Paysanne sur la filière « pomme » dans les Pyrénées-Orientales et du projet du territoire du Lauraguais sur la filière « semences » dans l'Aude.

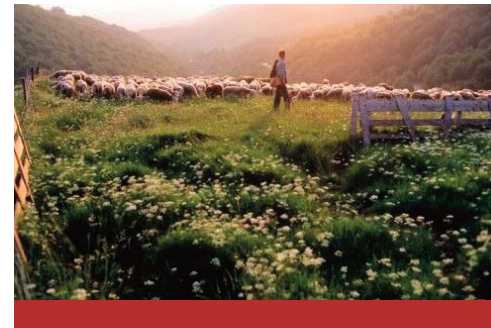
- **soutenir les collectivités qui investissent dans l'installation** grâce au programme « Ferme de reconquête ». Deux constructions de ferme de reconquête portées par des communes (Lamelouze dans le Gard et Caixas dans les Pyrénées-Orientales) sont conduites depuis 2005.

Le PACTE Agriculture est en permanente évolution pour répondre aux enjeux de l'installation et du territoire régional.

**Aujourd'hui, le PACTE Agriculture accompagne donc d'ores et déjà :**

- tous les candidats de moins de 40 ans pour les mesures de conseils (diagnostics, suivis, audits)
- tous les candidats de moins de 40 ans s'installant en dehors du cadre familial ou dans un cadre familial à conforter, et détenant un diplôme agricole
- tous les candidats dès lors que leur projet s'inscrit dans une démarche collective.

L'objectif de la Région est maintenant de faire évoluer les conditions d'accès aux aides du PACTE Agriculture pour inciter et accompagner d'avantage d'installations.



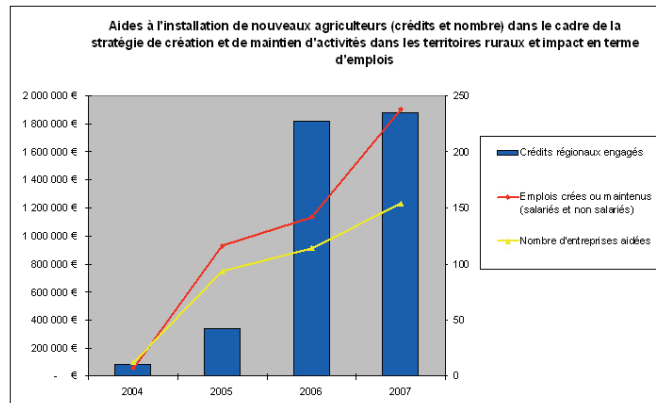
**Une étude sur les installations non aidées** pour se donner les moyens de répondre au maximum de candidats :

La Région a répondu favorablement en 2007 à la proposition du Comité de Liaison des Présidents d'ADASEA du Languedoc-Roussillon de conduire une étude sur les installations non aidées en Languedoc-Roussillon sur la période 1996-2006, en partenariat étroit avec le CNASEA et la Mutualité Sociale Agricole. L'objectif est de cerner les besoins de ces porteurs de projet créant leur activité. Elle constitue une base solide pour faire évoluer le PACTE Agriculture.

Depuis 1996, on dénombre environ 1 800 installations par an : environ 800 affiliations de cotisants de solidarité et environ 1 000 installations de chefs d'exploitation.

**L'étude a permis d'identifier les enjeux suivants :**

- sur les 1 000 installations par an en tant que chefs d'exploitation : 31 % sont aidés. 69 % des installations régionales ne sont pas aidées (37 % ont moins de 40 ans et 32 % ont plus de 40 ans).
- seulement 1/3 des non aidés s'installent hors cadre familial.



- les installations non aidées sont pérennes dans le temps (85% de survie à 10 ans) mais leur situation économique est très précaire puisque 54% d'entre elles dégagent moins de 500 € par mois. Elles nécessitent donc un accompagnement économique fort.

- 77 % des exploitants non aidés détiennent un diplôme de niveau IV (baccalauréat) et pourraient accéder à la capacité professionnelle agricole : un accompagnement à la professionnalisation permettra l'accès au parcours aidé.